Changer de prestataire sans perdre la maîtrise de son identité numérique

Vous souhaitez changer le prestataire qui gère le site web, les emails ou le nom de domaine de votre entreprise. Que faut-il préparer pour que ces services continuent à fonctionner et que vous gardiez la maîtrise de vos comptes ?



À anticiper

Des accès manquent

Le site web est transmis. Les accès aux comptes restent chez l'ancien prestataire.

Les emails sont oubliés

Le nouveau site web fonctionne, mais la réception des emails n'a pas été vérifiée.

Un accès reste ouvert

La prestation est terminée. L'ancien prestataire peut encore accéder à vos comptes.

À vérifier

01 **Savoir ce que votre prestataire gère pour vous**

Une liste des services et des interlocuteurs.

Demandez ce que votre prestataire gère pour vous.

02 **Décider de ce qui change et de ce qui reste**

Un accord sur ce que le nouveau prestataire reprend.

Précisez ce qui change et qui s'en charge.

03 **Organiser le passage de relais**

Des étapes convenues avec les deux prestataires.

Faites préciser la remise, la date et les précautions.

04 **Vérifier que vous pouvez continuer à travailler**

Des usages testés et des accès vérifiés.

Notez les points à régler et qui les suit.

VOTRE PREMIÈRE ACTION

Préparez le relais avec les deux prestataires.

> *Nous préparons un changement de prestataire. Pouvez-vous nous indiquer ce que vous gérez pour notre entreprise et ce qui devra être transmis ? Merci de convenir avec notre nouveau prestataire des étapes, des vérifications et de la date à laquelle nous pourrons mettre fin aux anciens services.*

Conservez la réponse et notez qui doit compléter les informations manquantes.